

Suite à des odeurs nauséabondes constatées depuis plusieurs mois, les investigations ont permis de constater le dépôt de carcasses animales (gibier) de produits carnés, et autres produits alimentaires sans conditionnement préalable, ce qui n'est pas autorisé par le règlement sanitaire.

**CE SITE EST DESORMAIS  
SOUS SURVEILLANCE**

et sera condamné en cas de récidive.